RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: FLOORIT Polish Ultra
Code du produit	: 109
Type de produit	: Cires et polymères
Groupe de produits	: Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel	: Industriel Réservé à un usage professionnel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Christeyns NV
Afrikalaan 182
9000 GENT
Belgium
T +32 (0)9/ 223 38 71, F +32 (0)9/ 233 03 44
info@christeyns.be, www.christeyns.com

Fabricant

Christeyns France
31 rue de la Maladrie
44120 VERTOU
France
T +33 (0)240 80 27 27, F +33 (0)240 03 09 73
health-security@christeyns.fr, www.christeyns.com

Distributeur

Christeyns GmbH (CH)
Baarerstrasse 95
CH 6302 Zug
Switzerland
T +41 41 2521616
info@christeyns.com, www.christeyns.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
France	Centre antipoison de Nancy CHRU de Nancy, Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54000 Nancy	+33 3 83 22 50 50	
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français, néerlandais et anglais

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145 +41 44 251 51 51	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Phrases EUH : EUH208 - Contient METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE (AND) METHYLISOTHIAZOLINONE, BENZISOTHIAZOLINONE. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
ETHOXYDIGLYCOL substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (AT, DE, SE, SI, CH)	Numéro ° CAS: 111-90-0 N° CE: 203-919-7 N° REACH: 01-2119475105-42	1 – 3	Non classé
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one	Numéro ° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6	< 0,01	Acute Tox. 2 (par inhalation : poussières, brouillard), H330 (ATE=0,21 mg/l) Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=450 mg/kg de poids corporel) Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)
METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE (AND) METHYLISOTHIAZOLINONE substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (PL, CH)	Numéro ° CAS: 55965-84-9 N° CE: 911-418-6 N° Index: 613-167-00-5	< 0,001	Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 (ATE=0,05 mg/l/4h) Acute Tox. 2 (par voie cutanée), H310 (ATE=50 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 (ATE=100 mg/kg de poids corporel) Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) EUH071

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	**Identificateur de produit**	**Limites de concentration spécifiques (%)**
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one	Numéro ° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6	(0,036 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1A; H317
METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE (AND) METHYLISOTHIAZOLINONE	Numéro ° CAS: 55965-84-9 N° CE: 911-418-6 N° Index: 613-167-00-5	(0,0015 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1A; H317 (0,06 ≤ C < 0,6) Eye Irrit. 2; H319 (0,06 ≤ C < 0,6) Skin Irrit. 2; H315 (0,6 ≤ C ≤ 100) Eye Dam. 1; H318 (0,6 ≤ C ≤ 100) Skin Corr. 1C; H314

Texte intégral des phrases H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Inhalation : Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigu de peau : irritation légère de la peau.

Effets aigu des yeux : Peut provoquer une irritation des yeux. Rougeur.

Effets aigu de voie orale : Peut provoquer une irritation du tractus digestif.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matériaux d'emballage : polyéthylène. acier inoxydable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

ETHOXYDIGLYCOL (111-90-0)	
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ether monoéthylique du diéthylèneglycol / Ethyldiglykol
MAK (OEL TWA)	50 mg/m³ (i)
KZGW (OEL STEL)	100 mg/m³ (i)
Notation	SS_C
Remarque	La substance peut être présente sous forme de vapeur et d'aérosol en même temps / Der Stoff kann gleichzeitig als Dampf und Aerosol vorliegen
Référence réglementaire	www.suva.ch, 18.06.2025

METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE (AND) METHYLISOTHIAZOLINONE (55965-84-9)	
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 5-chloro-2-méthyle et 2,3-dihydro-isothiazol-3-one de 2-méthyle [2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 5-chloro-2-méthyle, 2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 2-méthyle] / 5-Chlor-2-methyl-2,3-dihydro-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on [2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on, 5-Chlor-2-methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on]
MAK (OEL TWA)	0,2 mg/m³ (i)
KZGW (OEL STEL)	0,4 mg/m³ (i)
Notation	S, SS_C
Référence réglementaire	www.suva.ch, 18.06.2025

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Blanc.
Etat physique/Forme	: Liquide.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point/intervalle de fusion	: 0 °C
Point de congélation	: Non déterminé car non pertinent pour la caractérisation du produit
Point d'ébullition	: 100 °C
Inflammabilité	: Non déterminé car non pertinent pour la caractérisation du produit Ininflammable.
Limite inférieure d'explosion	: Les composants ne contiennent pas de groupes chimiques liés à l'explosivité
Limite supérieure d'explosion	: Les composants ne contiennent pas de groupes chimiques liés à l'explosivité
Point d'éclair	: Non déterminé car non pertinent pour la caractérisation du produit
Température d'autoinflammation	: La détermination de la température d'auto-inflammation n'est pertinente que pour les liquides pyrophoriques, mais le mélange n'est pas un liquide pyrophorique et le test n'est donc pas nécessaire.
Température de décomposition	: S'applique uniquement aux substances et mélanges autoréactifs, aux peroxydes organiques et aux autres substances et mélanges susceptibles de se décomposer.
pH	: 7,5 – 8,5
Viscosité, cinématique	: Liquide léger
Viscosité, dynamique	: < 20 cP à 20°C
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de la vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Densité	: Pas disponible
Densité relative	: 1,03 g/cm³
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

ETHOXYDIGLYCOL (111-90-0)	
DL50 orale rat	5540 mg/kg
DL50 orale	6031 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), 95% CL: 4301 - 8469
DL50 cutanée rat	5940 mg/kg

ETHOXYDIGLYCOL (111-90-0)	
DL50 cutanée lapin	9143 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	5,2 mg/l/4h

METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE (AND) METHYLISOTHIAZOLINONE (55965-84-9)	
DL50 orale rat	105 mg/kg Source: US EPA
DL50 cutanée rat	> 1008 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OPP 81-2 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 cutanée lapin	200 mg/kg Source: US EPA
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	0,33 mg/l Source: US EPA

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (2634-33-5)	
DL50 orale rat	1020 mg/kg
DL50 orale	1020 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 voie cutanée	4115 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	100 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 7,5 – 8,5

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE (AND) METHYLISOTHIAZOLINONE (55965-84-9)	
pH	3,43 Temp.: 20 °C Concentration: 10 g/L

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: 7,5 – 8,5

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE (AND) METHYLISOTHIAZOLINONE (55965-84-9)	
pH	3,43 Temp.: 20 °C Concentration: 10 g/L

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (2634-33-5)	
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	112 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: EPA OPPTS 870.3800 (Reproduction and Fertility Effects)
NOAEL (animal/femelle, F1)	56,6 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: EPA OPPTS 870.3800 (Reproduction and Fertility Effects)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

ETHOXYDIGLYCOL (111-90-0)	
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	300 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)

METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE (AND) METHYLISOTHIAZOLINONE (55965-84-9)	
LOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	0,525 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: EPA OPP 82-3 (Subchronic Dermal Toxicity 90 Days)

Danger par aspiration : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

FLOORIT Polish Ultra	
Viscosité, cinématique	Liquide léger

ETHOXYDIGLYCOL (111-90-0)	
Viscosité, cinématique	3,895 mm²/s

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

ETHOXYDIGLYCOL (111-90-0)	
CL50 - Poisson [1]	6010 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	1982 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	14861 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CEr50 algues	> 100 mg/l

METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE (AND) METHYLISOTHIAZOLINONE (55965-84-9)	
CL50 - Poisson [1]	0,19 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CL50 - Poisson [2]	0,28 mg/l Test organisms (species): Lepomis macrochirus
CE50 - Crustacés [1]	0,16 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	0,048 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC (chronique)	0,1 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	0,098 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri) Duration: '28 d'
NOEC chronique crustacé	0,004 mg/l daphnie
NOEC chronique algues	0,0012 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (2634-33-5)	
CL50 - Poisson [1]	≈ 16,7 mg/l Test organisms (species): Cyprinodon variegatus
CL50 - Poisson [2]	2,15 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	2,94 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Crustacés [2]	2,9 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	2,94 mg/l waterflea
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	0,11 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	0,11 mg/l Selenastrum capricornutum
NOEC chronique poisson	0,21 mg/l Truite arc-en-ciel
NOEC chronique crustacé	1,2 mg/l daphnie
NOEC chronique algues	0,04 mg/l Selenastrum capricornutum

12.2. Persistance et dégradabilité

FLOORIT Polish Ultra	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
ETHOXYDIGLYCOL (111-90-0)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE (AND) METHYLISOTHIAZOLINONE (55965-84-9)	
Biodégradation	> 60 % OECD 301 D

12.3. Potentiel de bioaccumulation

FLOORIT Polish Ultra	
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bio-accumulation.
ETHOXYDIGLYCOL (111-90-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	-0,54
Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.
METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE (AND) METHYLISOTHIAZOLINONE (55965-84-9)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	3,16
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	0,75
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (2634-33-5)	
BCF - Poisson [1]	6,95 OECD 305
Log Poe	0,7
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	0,7 OECD 117

12.4. Mobilité dans le sol

METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE (AND) METHYLISOTHIAZOLINONE (55965-84-9)	
Mobilité dans le sol	12,08 Source: EPISUITE

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

FLOORIT Polish Ultra
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

FLOORIT Polish Ultra	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
ETHOXYDIGLYCOL (111-90-0)	
Autres informations	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Déchets / produits non utilisés : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

ADR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification		
Non réglementé pour le transport		
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

ADR	IMDG	IATA
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

REACH Annexe XVII (liste des restrictions)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

REACH Annex XIV (Authorisation List)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

REACH Liste Candidate (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (Consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'ozone (2024/590)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

Directives nationales

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 2 (par inhalation : poussières, brouillard)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 2
Acute Tox. 2 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 2 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
EUH208	Contient METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE (AND) METHYLISOTHIAZOLINONE, BENZISOTHIAZOLINONE. Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.